RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Dispositifs de soutien des entreprises face à la hausse des coûts gaz/électricité
EN SYNTHESE

FINANCES PUBLIQUES

Je suis une TPE
(Très Petite Entreprise : - 10 salariés et CA/Bilan <2M€)
et je ne suis pas filiale d'ETI ou GE

Puissance compteur < ou = 36Kva

- **Contrat au TRVe** (Tarif Réglementé de vente) → **Bouclier Tarifaire** — Limitation de la hausse à 15 %
- **Contrat en offre de marché (OM)** (non indexé TRVe) → **Prix garanti 280€/MWh** — en moyenne annuelle pour les contrats souscrits ou renouvelés en OM sur le 2nd semestre 2022

Puissance compteur > 36Kva

→ **Prix garanti 280€/MWh** — en moyenne annuelle pour les contrats souscrits ou renouvelés en OM sur le 2nd semestre 2022

Je suis une PME
(Petite et Moyenne Entreprise :
- 250 salariés et CA<50M€ /Bilan <43M€)
et je ne suis pas filiale d'ETI ou GE

→ **Amortisseur électricité**

Je suis une ETI ou GE
Entreprise de Taille Intermédiaire (entre 250 et 5000 salariés) ou Grande Entreprise
Ou une TPE/PME filiale d'ETI ou GE

→ **GUICHET d'AIDE GAZ/ELECTRICITE** (dit guichet AGE)

- Aide classique plafonnée à 4M€ :
=> Le prix de l'énergie pendant la période de demande d'aide a augmenté de 50 % par rapport au prix moyen annuel payé en 2021
=> Les dépenses d'énergie pendant la période de demande d'aide représentent plus de 3% du CA sur la même période 2021

- Aide renforcée à 50M ou 150M€ :
=> Le prix de l'énergie pendant la période de demande d'aide a augmenté de 50 % par rapport au prix moyen annuel payé en 2021
=> Les dépenses d'énergie en 2021 représentent plus de 3% du CA 2021 ou dépenses énergie S1 2022 >6 % CA S1 2022
=> un EBE négatif ou en baisse de 40 %

Accès des TPE/PME au guichet AGE en plus de l'amortisseur si critères AGE encore atteints à réception de facture

Amortisseur électricité
Prise en charge de la différence entre le Prix contrat au MWh et 180€ sur 50 % des volumes consommés dans la limite de 320€/MWh.
NB - TPE : sous réserve de la voie réglementaire en cours pour la superposition Prix garanti / Amortisseur sur la différence entre 180€ et 280€

Bouclier, Prix garanti 280€/MWh, Amortisseur : Pour en Bénéficier, **une seule démarche**
Adresser l'attestation sur l'honneur à son fournisseur d'énergie avant le 31/03/2023
Télécharger l'attestation en cliquant **ICI**
Application des dispositifs toute l'année 2023 directement sur la facture électricité

Demande à Faire à réception de facture Gaz et électricité
sur impots.gouv.fr
Déjà disponible sur 2022 / prorogée en 2023
Accès à la demande en cliquant ICI